

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 94 (1958)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Joyeuses Fêtes

à
tous
nos
membres



Il n'est pas toujours facile



d'éveiller chez l'enfant, les talents qu'il recèle en puissance. Et c'est pourtant d'une importance capitale. L'avenir heureux d'un enfant dépend pour une grande part des impressions reçues à l'école. Dans des classes toujours plus nombreuses, il devient de plus en plus difficile à l'instituteur d'accorder à chaque élève l'attention indispensable au développement de sa personnalité.

BANDA aide à retrouver le contact personnel !

Demandez-nous notre prospectus scolaire. Vous y trouverez d'autres précisions intéressantes.

ERNST JOST AG

Zürich

Représentant pour la Suisse romande :

A. KOENIG, case postale 83

DELÉMONT 2 - Téléphone 066 / 2 21 67

L'ÉCOLE SUISSE DE

Bogotá

en Colombie,

met au concours deux postes de

maître ou maîtresse primaire

de langue maternelle française,
diplômé d'un canton suisse

Prière d'adresser, jusqu'au 31 décembre 1958, offre manuscrite accompagnée de curriculum vitae, photo, copie ou photo-copie de diplômes et de certificats relatifs à l'activité pratique et d'une liste de références, au Secrétariat du Comité d'Aide aux Ecoles suisses à l'Etranger, Alpenstrasse 26, Berne, qui fournira tous renseignements sur l'Ecole suisse de Bogotá et les conditions d'engagement.

Diplôme fédéral No 1 de maître de gymnastique et de sport

Un nouveau cours débutera le 15 avril 1959, à Lausanne. Inscriptions jusqu'au 20 février 1959.

Renseignements et inscriptions: Département de l'instruction publique et des cultes, Enseignement supérieur, Lausanne. Téléphone (021) 21 63 67.

BUFFET CFF MORGES

M. ANDRÉ CACHEMAILLE

★

Tél. 7 21 95

Jeune allemande (20 ans)

désirant perfectionner ses connaissances de français cherche place comme **aide de ménage** dans famille de langue française ou dans un **bureau**, moyennant argent de poche.

Faire offres à: **Susanne Plehn, Grafrath bei München**, Birkenweg 51, Deutschland.

la bijouterie
Suisse
ultra moderne

DORIA

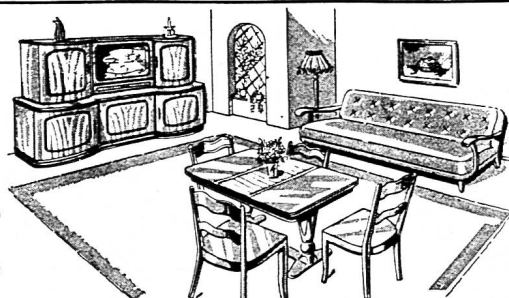
1 Million
de bijoux
par jour

MEUBLES
BEL-AIR
MÉTROPOLE

HEIDER
S.A. MAÎTRE ÉBÉNISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
98 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
LAUSANNE

HEIDER VEND
chaque jour
DES MEUBLES
pour toujours

Choix immense
toujours bon et bon marché



Vos imprimés seront exécutés avec goût par l'Imprimerie Corbaz S.A. Montreux

Partie corporative

VAUD

Après certains débats
au Grand Conseil vaudois

Il n'est pas dans nos intentions d'exprimer ici l'amertume que nous ont laissée certains débats au Grand Conseil à l'occasion de la discussion du budget de l'Etat de Vaud pour 1959. Cela nous entraînerait sur un terrain politique brûlant. Notre but est simplement, dans les lignes qui vont suivre, de démontrer que la charge assumée par l'Etat de Vaud pour l'enseignement primaire est relativement modeste et que, par rapport aux dépenses générales de l'Etat, les dépenses du Département de l'instruction publique et des cultes sont plus faibles qu'il y a 40 ans.

Il nous paraît utile, au moment où l'enseignement en général et l'enseignement primaire en particulier reçoivent des coups, que chacun d'entre nous connaisse certaines données matérielles, le problème « moral » demeurant entier, bien entendu.

Dépenses nettes du Département de l'instruction
publique et cultes

Enseignement primaire	Fr. 13 059 418.—
Enseignement secondaire	Fr. 7 697 850.—
Enseignement universitaire et cultes	Fr. 10 804 387.—
Montant total	Fr. 32 601 885.—

Dépenses de l'enseignement primaire
par rapport aux dépenses totales de l'Etat

Fr. 13 059 418	
—	= 6,55 %
199 117 324	

N'avions-nous pas raison de parler de charge « relativement modeste » ?

Dépenses en traitements et prestations sociales
pour l'enseignement primaire

Montant total budgété pour 1959 : 11 055 000 francs environ. Dans ce chiffre sont comptés les traitements proprement dits, les contributions de l'Etat à la Caisse de pension et à l'AVS.

Dépenses des traitements de l'enseignement primaire
par rapport au montant total des traitements pour les
autorités et le personnel cantonal

Fr. 11 055 000.—	
—	= 12,8 %
89 491 479.—	

Nous pensons avoir suffisamment démontré que si l'Etat de Vaud passe par de mauvais moments sur le plan financier et si l'équilibre de ses comptes n'est pas brillant, il ne faudrait pas, comme on l'entend parfois, incriminer les dépenses d'enseignement « en constante augmentation ».

Et ceci nous amène à établir quelques comparaisons... historiques. Il nous est tombé sous les yeux un budget cantonal de 1918, datant donc de 40 ans en arrière. On y constate un déficit global de 3 millions et demi, soit le 15 % des dépenses totales de l'Etat. Pour 1959, le déficit, tel qu'il ressort des débats du Grand Conseil, s'élèvera à 8 millions environ, soit le 4 % des dépenses totales.

Mais ce qui est plus intéressant, c'est de découvrir que les dépenses brutes du Département de l'instruction publique et des cultes étaient, en 1918, plus élevées qu'aujourd'hui par rapport au budget total de l'Etat.

1918 : dépenses dép. I. P. et C.	4 492 787.—	
dépenses globales Etat	23 658 534.—	= 19 %
1959 : dépenses dép. I. P. et C.	35 500 127.—	
dépenses globales Etat	199 117 324.—	= 18 %

Il est remarquable que, par rapport à 1918, les dépenses brutes de l'enseignement primaire par rapport aux dépenses totales de l'Etat n'ont pas varié : 7 % environ. Ce qui, par contre, s'est profondément modifié, c'est le montant des « recettes » relatives à l'enseignement primaire : 25 % des dépenses en 1918, à peine 8 % en 1958.

Nous nous excusons auprès du lecteur de cette avalanche de chiffres. Nous nous sommes bornés pourtant à quelques remarques et comparaisons. Il faudrait maintenant passer à une étude semblable adaptée aux communes. Il est malheureusement impossible d'opérer sur l'ensemble des communes vaudoises car les statistiques manquent. Souhaitons que quelques-uns de nos collègues s'attellent à ce travail. Les calculs prouveraient probablement que la charge communale s'est, elle, alourdie au cours des ans. Ce qui expliquerait certaine mauvaise humeur de députés, responsables de communes... La diminution pour 1959 des subsides de l'Etat aux communes pour les traitements des instituteurs (— 800 000 francs) apparaîtrait non seulement comme une erreur mais comme une injustice.

Puissent ces quelques lignes aider notre comité SPV et chacun de nos collègues, lorsqu'ils ont à faire face à certaines attaques qui ne sont pas toujours exemptes de mesquinerie ou de jalousie...

Fernand Petit.

Les retraités et les remplacements

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui ces règles d'application de l'article 20 LCP qui, nous osons l'espérer, préciseront la situation du retraité faisant un remplacement dans le canton. Me Martin, membre du Conseil d'administration de la caisse, chef de service au Département de justice et police, a bien voulu les écrire pour vous ; nous l'en remercions.

SOMMAIRE

Partie corporative : Vaud : Après certains débats au Grand Conseil vaudois. — Les retraités et les remplacements. — Règles relatives à l'application de l'article 20 LCP. — Les questionnaires (fin). — Merci, Marcelle Porchet ! — AVEA. — Aux maîtresses ménagères vaudoises. — Cours d'éducation civique. — L'autre son de cloche. — † Jean-Pierre Vonnez. — Genève : 1959 s'annonce bien. — Vingt ans après. — Convention. — 1958... année deux fois faste. — Escalade 1958. — Neuchâtel : Du pessimisme. Institut neuchâtelois. — Parmi nos membres. — Cartel. — Jura bernois : A l'Ecole normale des instituteurs : La Communauté s'amuse. — Bibliographie. — Table des matières. — Communiqué. Bulletin bibliographique.

Règles relatives à l'application de l'article 20 LCP

1. L'art. 20 LCP implique une comparaison entre, d'une part, le traitement maximum de la classe dans laquelle l'affilié était colloqué lors de la cessation des fonctions, d'autre part la somme de la pension et du nouveau traitement (correspondant à la nouvelle fonction).

Cette comparaison se fait sur une année entière, soit sur douze mois.

2. La comparaison, faite sur une année civile — 1er janvier - 31 décembre — a permis de constater des inégalités entre les pensionnés, selon le début de la période de réengagement. En particulier, l'article 20 LCP se révélait inapplicable lorsque le réengagement, chevauchant sur deux années civiles, avait duré douze mois complets.

3. Pour parer à ces inégalités, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions, d'entente avec le Service de l'enseignement primaire et une délégation des retraités réengagés, a adopté, en février 1958, la solution ci-après, applicable rétroactivement dès l'automne 1957.

4. La période de douze mois commence avec le **début** du réengagement, et non pas, par exemple, avec le début de l'année civile ou d'une année scolaire.

5. Le réengagement doit en conséquence être immédiatement annoncé à la Caisse de pensions, avec l'indication exacte de son début et non pas de sa durée probable.

6. Durant la première année de réengagement, il n'est opéré aucune retenue préalable.

7. Douze mois après le début du premier réengagement, la Caisse de pensions établit le décompte des sommes éventuellement rédues à la Caisse selon l'article 20 LCP. Le montant réduit est alors prélevé, par retenues mensuelles, dans les douze mois subséquents.

8. Si, durant la période de douze mois, l'engagement est interrompu puis recommence, le décompte est arrêté, douze mois après le début du réengagement, sur le temps de réengagement effectué durant ces douze mois.

9. Si le réengagement est interrompu avant l'expiration des douze mois, mais reprend au delà de cette période de douze mois, le calcul se fait pour la première période de douze mois en tenant compte du premier réengagement; un nouveau décompte sera établi pour la période dont le début coïncide avec le commencement du second réengagement.

10. Si le réengagement se poursuit au delà de douze mois, un second décompte est établi à l'expiration de la deuxième année, et ainsi de suite.

11. Pour les assurés (notamment les instituteurs) qui sont réengagés hors du lieu de leur domicile, il faut déduire de la retenue les frais de déplacement et d'entretien éventuels selon indications à fournir par le service intéressé.

12. Certains assurés, alors qu'ils étaient en fonctions, avaient une occupation accessoire rémunérée; ils la conservent parfois lors de leur mise à la retraite.

Si l'autorité de nomination avait constaté expressément que le gain provenant de cette activité accessoire n'entraînait pas un cumul inadmissible avec le traitement, au sens de l'art. 19, al. 1, du statut, la CP fera abstraction de ce gain dans l'application de l'art. 20 LCP. La décision appartient au Conseil d'administration, auquel ces cas doivent être soumis.

13. Certaines communes versent des compléments de traitement, notamment sous forme d'indemnité de résidence. Le cumul du traitement cantonal et du com-

plément communal est admis. En conséquence, pour l'application de l'art. 20 LCP, la pension communale, calculée sur le complément communal, ne sera pas prise en considération.

14. Pour l'application de l'art. 20 LCP, il faut également faire abstraction :

a) du supplément temporaire annuel prévu à l'art. 78 LCP ;

b) de la rente AVS escomptée, prévue à l'art. 79 LCP.

15. L'art. 20 LCP s'applique aux déposants d'épargne qui, en vertu des art. 72, al. 2, 73, al. 2, ou 74, al. 3, LCP, bénéficient d'une pension. En revanche, il ne s'applique pas aux déposants qui obtiennent la restitution d'un capital.

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a pris acte de la déclaration des représentants des retraités réengagés, selon laquelle les retenues prévues sur la base des décomptes annuels seraient effectuées sur la pension, même si le réengagement avait cessé.

En dérogation aux chiffres 6 et suivants ci-dessus, le réengagé a toutefois la faculté de demander à la Caisse d'opérer des retenues préalables, c'est-à-dire déjà au cours du réengagement : il doit alors en prendre l'initiative et formuler sa demande par écrit ; le décompte définitif sera établi à l'expiration de la période de douze mois.

Pour la rédaction : André Martin.

Un exemple suffira pour faciliter la compréhension de ce règlement.

Un instituteur a pris sa retraite le 31 mars 1958. Il est réengagé le 15 mai 1958 : quelle que soit la durée du remplacement, quelles que soient les interruptions dans le travail, le décompte s'établira au 14 mai 1959. Si le retraité est en activité le 15 mai 1959, il recommencera immédiatement une deuxième année qui se terminera le 14 mai 1960. S'il n'est pas en activité le 15 mai 1959, la nouvelle année sur laquelle s'établira le décompte commencera à la date du début du premier remplacement effectué après ce 15 mai 1959, le 18 septembre 1959, par exemple. L'on aura alors une année : 18 septembre 1959 - 17 septembre 1960. C'est très simple.

Et maintenant, bonne retraite !

Le Comité.

Les questionnaires (fin)

L'attrait de la campagne

Parce que la motion Jaunin a pu voir le jour, parce que la SPV a lancé son questionnaire, ne croyons surtout pas que le corps enseignant campagnard désire se précipiter en masse vers la ville. Loin de là ! Nombreux sont les collègues qui aiment « leur » campagne (parce qu'elle n'est pas la même d'une région à l'autre, et parce qu'ils y apprécient des éléments différents) et souhaitent y rester. Certains de ceux qui ont goûté à la ville — volontairement ou non — espéraient revenir aux champs ; pourquoi ne l'ont-ils pas fait, comme le font les pasteurs par exemple ? Certainement parce qu'ils ne peuvent pas : la ville offre des avantages difficiles à abandonner, et, surtout, quel village nommerait un régent « retour » de ville ? « S'il quitte la ville, c'est preuve que... », et puis, « ça ne s'est jamais fait... »

A considérer la ruée des vacanciers citadins vers le brin d'herbe, ceux qui ont choisi la campagne sont peut-être des sages ; ils ont certes sacrifié un peu de bien-être physique, un peu de vie intellectuelle et artistique, un peu de l'avenir de leurs enfants (et ceci est malheureusement grave), mais ils ont découvert

des compensations et ils nous en font part (nous citons par ordre de « voix » obtenues) : le calme et le silence — l'amour de la campagne, du coin de terre et de la nature (« J'aime la campagne, la nature ; les forêts, leur beauté et leur paix », dit une collègue, poétesse romantique qui s'ignore) — les enfants et leur discipline plus facile — les contacts avec « tout le monde » — la façon de vivre — des liens familiaux — le site — le genre de classe — la vie saine pour ses propres enfants — une vie plus libre et détendue — une aversion pour la ville — une certaine liberté professionnelle — des dérivatifs sains : jardin, verger, abeilles — par caractère et goût personnel — etc. Et, pour couronner le tout, cette remarquable réponse d'un collègue : « L'espoir (Dieu fasse que ce ne soit pas une illusion) de pouvoir un jour (moins difficilement qu'en ville) y faire l'école comme je voudrais et devrais moralement la faire. »

L'Ecole normale

Quoique son titre officiel soit au pluriel, nous le mettons volontairement au singulier, nous imaginant qu'elle forme mieux ainsi une unité accessible, nous imaginant aussi que tous ceux qui y ont passé sont entrés par une seule porte, l'ont vue de la même façon et l'ont quittée par le même escalier, que donc ils en parlent en se plaçant tous du même point de vue : l'intérêt de notre école vaudoise. Et cette école vaudoise nous tient à cœur, nous sommes fiers de le dire ; preuve en soit toutes les remarques et suggestions contenues dans les questionnaires, qui demandaient aux brevetés 1948 à 1958 : « Avez-vous des vœux à émettre sur la formation et l'enseignement à l'Ecole normale ? »

Nous ne résumerons pas ici les réponses, qui présentent pourtant un immense intérêt. Mais, comme elles ouvrent une voie vers le sujet Ecole normale, le Comité central se propose de profiter de ces premiers jalons pour étudier la question dans son ensemble ; il y reviendra donc tôt ou tard.

Le « renouvellement »

Le problème de pouvoir « se renouveler » de temps à autre est aussi soulevé : pourquoi chacun d'entre nous n'aurait-il pas la possibilité d'aller voir ce que fait tel collègue dans sa classe ? Nous avons si peur (ou fausse gêne) de montrer comment nous travaillons : ce serait le début — et la base — d'une collaboration efficace qui pourrait aboutir à notre participation à la gestion de l'école. Car ne nous faisons pas d'illusions : tant que nous ne pourrions ni ne saurons travailler entre nous, nous n'aurons pas le droit de revendiquer une vraie collaboration avec les autorités.

Conclusion

Nous aurions voulu conclure sur une note optimiste, mais il est nécessaire de le dire : nombre d'entre vous, chers collègues, émettent des vœux qui sont des désirs et supposent que le Comité central pourra les réaliser. Hélas ! Nous ne demanderions pas mieux, bien sûr ; mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Cependant, nous avons trouvé dans vos réponses un si net encouragement que, lorsque nous présenterons l'un ou l'autre de vos vœux à nos autorités, nous le ferons avec le sentiment d'être efficacement soutenus. Un organisme vivant — comme le sont notre école et son corps enseignant — doit être en constante évolution : ainsi poussés par votre ferme volonté, nous pourrions mieux aider à cette évolution. Pour le comité : P. B.

Merci, Marcelle Porchet !

Récemment, pour fêter le chef de l'Orchestre de la Suisse romande, un journaliste ponctuait les périodes de son discours de : Merci, Ernest Ansermet !

Nous aussi, en prenant congé de Madame Marcelle Porchet, qui vient de quitter l'enseignement, nous ne saurions assez multiplier les marques de notre gratitude.

A peine nommée à Lausanne, en 1939, la forte personnalité de Madame Porchet (sous une enveloppe fragile) s'imposa à ses collègues. En 1944 déjà, elle présidait aux destinées de l'Association des éducatrices des petits, qui, grâce à son impulsion, prit un essor inattendu. Elle sut, notamment, faire comprendre à ses interlocuteurs l'importance de la première formation scolaire et le danger des effectifs trop chargés.

Merci, Marcelle Porchet !

Successivement, elle obtint la fourniture gratuite du matériel scolaire aux classes qui ne le possédaient pas et l'amélioration du mobilier dans les écoles de campagne.

Merci, Marcelle Porchet !

Puis elle s'attaqua à cette criante injustice : les salaires très bas consentis aux maîtresses d'écoles enfantines. En juin 1946, le statut des fonctions apportait une réponse tangible à tant d'efforts.

Merci, Marcelle Porchet !

En 1945, elle fondait avec quelques amies, le Cercle pédagogique lausannois, qui groupe les institutrices désireuses de mettre en commun leurs expériences. Ce fut ensuite l'obtention d'un cours de peinture, une série d'articles pour l'« Educateur », des poèmes, de belles prières enfantines.

Merci, Marcelle Porchet !

Enfin, en janvier 1950, elle avait l'honneur d'être appelée à siéger au sein de la Commission scolaire lausannoise comme déléguée du corps enseignant. Avec distinction, elle s'acquitta de cette nouvelle tâche et s'y dépensa sans compter jusqu'en 1958.

Pour toutes ces activités, pour l'amour qu'elle a donné aux tout petits, pour sa compréhension des problèmes de l'enfance, nous disons : Merci, Marcelle Porchet !

I. J.

AVEA

Dans sa séance du 9 décembre, le Comité s'est constitué de la façon suivante :

Présidente : Mlle Annie Maurer, chemin des Cèdres 12, Lausanne.

Vice-président : M. Georges Bovay, chemin de Joux-tens 7, Renens.

Caissier : M. Daniel Plumettaz, chemin de la Cou-draie 3, Prilly.

Membres : Mme Tallichet, Mlle Hennard, M. Courvoisier, M. Regamey.

Toute la correspondance concernant l'AVEA est à envoyer à la présidente.

Aux maîtresses ménagères vaudoises

Voici un extrait de la réponse que nous a donnée, le 3 décembre 1958, M. le conseiller d'Etat Oguey, réponse se rapportant à notre demande de pouvoir collaborer à l'élaboration du nouveau « Plan d'études destiné aux classes ménagères », lorsqu'il s'agira de réimprimer ou de modifier celui qui est actuellement en vigueur.

« Il n'est pas dans nos intentions de modifier ce plan pour l'instant. Mais vous pouvez compter que nous ferons appel à vous au moment opportun, comme nous l'avons fait d'ailleurs, pour d'autres chapitres de nos

plans d'études, avec la précieuse collaboration du personnel enseignant.»

Vous voilà donc renseignées, chères collègues !

Pour le Comité de la SVMEM

La présidente :

Jeanne Pittet-Novti.

Cours d'éducation civique

Sujet de brûlante actualité, puisque le Grand Conseil vient d'enlever du budget 1959 les quelque 70 000 francs qui assurent leur financement.

Nos collègues intéressés se posent très justement des questions : la suppression du crédit entraîne-t-elle celle des cours ? Si oui, quand seraient-ils supprimés ? Sinon, quelles seront les conditions faites aux maîtres qui les donnent ? Les cours déjà donnés en ce début d'hiver seront-ils rétribués ?

Le comité central suit la question de très près, mais les derniers renseignements qu'il a obtenus ne donnent encore aucune réponse : il faut attendre du Conseil d'Etat une décision qui certainement ne peut tarder.

Pour le comité : P. B.

N.B. — En dernière heure, nous apprenons que les cours civiques seront supprimés à partir du 1er janvier 1959.

L'autre son de cloche

Nous venons tous de recevoir gracieusement la brochure « La vie saine », numéro de décembre 1958, éditée par « La Bâloise », compagnie d'assurances sur la vie, que nous remercions ici de ce geste. L'un des deux sujets traités doit nous intéresser spécialement : « Education et solidarité », par M. le Dr W. Schohaus, parce qu'il apporte un son de cloche bien différent de celui que nous faisons assez volontiers entendre.

Dans un chapitre intitulé « Mission de l'école », M. le Dr Schohaus touche aux problèmes des classes à plusieurs degrés, des classes spéciales, du sens communautaire et du travail en commun à l'école, en se plaçant du point de vue éducation. A une époque où cette éducation semble heureusement — sous la pression des conditions de la vie actuelle il est vrai — trouver petit à petit la place qui lui est due, nous ne pouvons négliger de tenir compte de propos aussi pertinents.

Aussi j'engage vivement tous mes collègues à consacrer un quart d'heure à la lecture de cette brochure qu'ils peuvent se procurer gratuitement — s'ils ne l'ont pas reçue — auprès de « La Bâloise », compagnie d'assurances sur la vie, Aeschenplatz 7, Bâle.

P. B.

† Jean-Pierre Vonnez

Le décès de notre collègue d'Arnex nous a tous durement touchés : voir un homme — un ami pour plusieurs — partir en pleine jeunesse, en pleine activité, en pleine possession de ses moyens, oui, c'est dur.

Nous ne répèterons pas ici les éloges justifiés de la presse ; nous relèveront seulement ce que Jean-Pierre Vonnez fut pour ses collègues et pour sa société corporative. Parmi ses collègues, il ne comptait que des sympathies et des amitiés : toujours prêt à rendre service, excellent maître par ailleurs, on ne s'adressait jamais à lui en vain. Au sein du comité de la section d'Orbe, où il s'était bientôt fait remarquer par ses qualités, il fonctionna d'abord comme secrétaire, puis comme caissier. La SPV ensuite l'avait désigné comme délégué à la SPR, et aussi comme membre du bureau de son assemblée générale. C'est assez dire la perte que ressent le corps enseignant vaudois tout entier qui, par la voix de son comité, présente à la famille éprouvée ses respectueuses condoléances.

Pour le Comité : P. B.

GENÈVE

1959 s'annonce bien

Après plusieurs mois de pourparlers, l'Union des Instituteurs genevois et le Syndicat de l'Enseignement viennent de trouver un terrain d'entente et nous nous en réjouissons tous. Nos membres pourront, dans ce numéro de l'« Educateur », prendre connaissance des termes de la convention qui va lier nos deux associations pendant une durée de trois ans. Le fait sans aucun doute le plus important est que, dès le 1er janvier 1959, l'UIG groupera la quasi-totalité des institutrices, instituteurs et maîtresses enfantines, et deviendra la seule habilitée à représenter le corps enseignant primaire et enfantin genevois. Pour que ce regroupement, dans le cadre de l'UIG, soit possible, nous avons tenu à accorder à nos collègues du SE qui rejoindront nos rangs un certain nombre de garanties propres à leur redonner confiance et à leur permettre de se sentir à l'aise parmi nous. Nous l'avons fait très volontiers, parce que nous savons qu'il n'est pas obligatoire de partager les mêmes idées pour être des amis et que le fait de retrouver des collègues s'inspirant d'un idéal chrétien doit permettre un travail commun basé sur l'entente, l'honnêteté, la confiance et la sincérité. Le résultat obtenu en cette fin d'année 1958 nous remplit de reconnaissance : envers nos collègues du SE qui ont accepté nos propositions et renoncé à une action séparée sur le

plan corporatif et pédagogique ; envers nos collègues de l'UIG et du SE qui ont vécu la scission et qui, non seulement se sont montrés disposés à oublier le passé mais ont reconnu la nécessité d'une réunification du corps enseignant primaire et enfantin ; envers tous nos collègues, membres honoraires ou actifs, qui nous ont encouragés et soutenus dans les démarches que nous avons entreprises. Nous avons la certitude que le résultat obtenu aujourd'hui répond aux désirs d'un très grand nombre de collègues, et que l'état d'esprit actuel permettra un travail fructueux durant les trois années à venir. La nouvelle situation posera inévitablement des problèmes. Nous espérons vivement que chacun des membres de l'UIG, ancien ou nouveau, apportera son concours bienveillant, son aide précieuse aux responsables de notre association, afin que triomphe la cause de notre corporation et surtout celle de notre école publique genevoise. Nous sommes persuadés que, tous, nous saurons placer les intérêts permanents de la collectivité et des enfants qui nous sont confiés au-dessus d'éventuelles divergences personnelles et passagères.

Que 1959 apporte à chacun d'entre nous beaucoup de satisfaction, tant sur le plan privé que professionnel.

Eric Pierrehumbert, président de l'UIG.

Vingt ans après

Lors d'une séance extraordinaire tenue récemment, les membres du Syndicat de l'Enseignement ont accepté, à une très forte majorité, la proposition qui leur était faite de rejoindre les rangs de l'UIG. Cette décision, prise en toute connaissance de cause et en toute liberté de choix, ne signifie pas la disparition du SE, mais le regroupement, dans une seule association, de tous les enseignants enfantins et primaires appartenant à l'école publique genevoise.

Ainsi, après plus de vingt années de séparation, plusieurs de mes amis vont retrouver leur place dans le giron de l'Union des Instituteurs genevois et, par voie de conséquence, dans celui de la Société pédagogique omande. D'autres, leurs cadets, feront figure de néophytes dans le cadre plus vaste qui va les accueillir demain. Tous, jeunes et moins jeunes, sont prêts à apporter aux nouveaux organismes corporatifs dont ils seront membres une collaboration loyale et complète. Ils savent qu'ils trouveront à leurs côtés des collègues animés de sentiments bienveillants et cordiaux.

L'expérience de trois qui va commencer le 1er janvier prochain doit réussir. Elle réussira si l'UIG et la SPR forment véritablement une fédération accueillante à des femmes et des hommes appartenant à des familles spirituelles fort diverses, si les tendances minoritaires trouvent en elle la possibilité de défendre les idées qui leur sont chères ou d'exprimer un point de vue qui n'est peut-être pas dans la ligne de l'orthodoxie officielle.

Notre adhésion montre bien que nous sommes persuadés d'avoir auprès de vous tous, mes chers collègues, l'audience que nous souhaitons. L'accord intervenu, dont je me réjouis comme s'en réjouit mon camarade Pierrehumbert, est l'aboutissement de longs efforts. Cet heureux résultat a été possible parce que nous avons rencontré des interlocuteurs et des interlocutrices de bonne foi, conscients de leurs responsabilités et auxquels je me plais à rendre hommage. Si, les uns et les autres, nous restons animés des mêmes sentiments de confiance, du même désir de franche collaboration, nul doute que la nouvelle action que nous allons entreprendre sera bénéfique pour le corps enseignant genevois tout entier. A l'aube de cette année 1959, c'est le vœu sincère que je forme pour notre école genevoise.

Mario Soldini,

Président du Syndicat de l'Enseignement.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT

Convention

Désireux de s'unir dans leur action corporative et pédagogique afin de sauvegarder les droits du corps enseignant primaire et enfantin et d'œuvrer pour le bien de l'école publique genevoise,

L'UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS, en vertu des décisions prises par son assemblée plénière du 5 novembre 1958

et

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT, en vertu des décisions prises par son assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1958,

décident de prendre les dispositions suivantes :

1. Affiliation des membres du SE à l'UIG

Le SE engage ses membres à adhérer à l'UIG qui devient seule habilitée à représenter le corps enseignant primaire et enfantin.

Les membres du SE ont donc la possibilité de posséder la double affiliation UIG-SE.

2. Représentation des « doubles-affiliés » (UIG-SE) dans les comités de section de l'UIG.

Les doubles-affiliés ont droit à une représentation proportionnelle à leur nombre au sein des comités de section de l'UIG. Un minimum de deux membres dans chaque section est garanti. Ces membres sont présentés par le SE et élus par les assemblées générales des sections de l'UIG.

3. Représentation des « doubles-affiliés » (UIG-SE) dans les séances de délégations d'associations professionnelles.

En accord avec le Département de l'Instruction publique, le nombre des délégués de chaque section de l'UIG est porté de deux à trois. Un siège est réservé dans chaque section à un membre affilié à l'UIG et au SE. Ces 3 membres affiliés à l'UIG et au SE sont présentés par le SE et désignés par les comités des sections de l'UIG.

4. Représentation des « doubles-affiliés » à l'assemblée des délégués à la SPR, au Cartel des fonctionnaires, dans les jurys d'examen d'admission aux études pédagogiques, aux commissions de nominations.

La représentation proportionnelle est garantie aux doubles-affiliés. Les comités de section de l'UIG veillent à une répartition équitable des délégués dans ces différentes institutions.

5. Cotisations.

L'UIG accorde une réduction de fr. 5.— sur la cotisation annuelle :

a) aux doubles-affiliés membres de l'UIG après le 1.1.59 ;

b) aux membres qui possédaient la double affiliation avant le 1.1.59.

Le SE procède, de son côté, à une appréciable réduction de sa cotisation.

6. Journaux corporatifs.

Les problèmes d'ordre pédagogique et corporatif sont traités dans l'« Educateur ». Pour des raisons administratives, « La Glane », bulletin du SE, paraîtra jusqu'en juin 1959. Les colonnes de l'« Educateur » et de la « Liberté syndicale », organe de la Fédération des Syndicats chrétiens, sont ouvertes aux communiqués concernant le SE.

7. Durée des engagements.

L'UIG et le SE respecteront les engagements cités sous chiffres 1 à 6, pendant une durée de 3 ans. Cette période est considérée comme un temps d'essai au terme duquel le problème UIG-SE sera examiné à nouveau.

Les présentes dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 1959.

Syndicat de l'enseignement :

Mario Soldini

Simone Deshusses

Françoise Tréand

Union des instituteurs genevois :

Eric Pierrehumbert

Jeanne Marta

Madeleine Meyer de Stadelhofen

Genève, le 12 décembre 1958.

1958... année deux fois faste

Voici bientôt la fin de l'année, avec tout ce qu'elle comporte d'agréable, de désagréable... d'utile et d'inutile... Passons !

Deux événements sensationnels (le mot n'est pas trop fort) ont marqué l'activité de l'UIG en cette année 1958 : le *Congrès de Genève* et l'*entente UIG-SE*.

Le congrès SPR

Trois belles journées, vécues dans un véritable esprit de collégialité et d'amitié confédérale, où le sérieux et le gai furent poussés aux confins de l'irréel. Le magistral rapport Rebetez, l'enthousiasmante représentation de « l'Amour médecin », la brillante conférence de M. Guillemain furent les pièces maîtresses d'un échiquier, où les pions se permirent maintes audaces et maintes fantaisies ; plaisirs gastronomiques, exercices intellectuels divers, envolées chorégraphiques alternèrent dans un tourbillon aussi dynamique que dévastateur.

Je sais quels ont été les efforts fournis, les heures consacrées à la préparation de ce congrès, dans tous les domaines de celui-ci.

Au comité d'organisation, au sein des diverses commissions, au brossage des décors, dans les ateliers de couture, derrière les tables de travail, sur scène et dans les coulisses (au propre et au figuré), partout on s'ingénia à apporter au corps enseignant romand le maximum de ce qu'on pouvait obtenir.

A tous ces collaborateurs (et à dessein je ne citerai aucun nom), j'exprime la sincère et très vive *gratitude* qu'ils méritent.

L'entente UIG-SE

Notre président Pierrehumbert en parle dans ce même numéro, ce qui m'évite et m'interdit de m'étendre sur cette question. Il le fait avec toute la netteté et l'objectivité qu'on lui connaît, et nul mieux que lui ne pouvait faire le point sur ce sujet.

Souhaitons simplement que l'essai de trois ans aboutisse à un règlement définitif du problème. J. E.

Escalade 1958

En ce mercredi 3 décembre, M. *Pierrehumbert* ouvre notre soirée d'Escalade en saluant nos invités : M. Jotterand, directeur de l'Enseignement primaire, M. Soldini, président du Syndicat de l'Enseignement. Les membres du syndicat ayant accepté nos propositions d'unité, nous leur sommes reconnaissants de la décision prise et nous nous réjouissons d'œuvrer dans une seule association. M. Pierrehumbert exprime ensuite sa reconnaissance aux artisans de la soirée et à toutes les dames qui ont participé à la décoration de la salle.

Mme *Meyer*, au nom de l'UAEE, transmet des adieux et des remerciements à Mme Jotterand qui va nous quitter et félicite Mlle Schnyder que nos vœux accompagnent dans sa nouvelle carrière.

L'arrivée spectaculaire du jambon interrompt cette première partie officielle. Deux cuisiniers au bonnet évocateur découpent solennellement les tranches que nous arroserons de sauce Madère. Les marmites Chantilly, très lointaine réminiscence de l'événement historique, connaissent aussi grande faveur.

Sur les tables, les lanternes s'allument et M. Jotterand prend la parole : l'invitation à l'Escalade de l'UIG est de celles qu'il accepte avec plaisir. En juin déjà, il avait exprimé la préoccupation que lui causait la situation des deux associations d'instituteurs et il avait précisé son désir de rassemblement. Il est heureux aujourd'hui de l'unité réalisée et il en félicite

tout particulièrement M. Pierrehumbert et M. Soldini.

M. *Soldini* nous confirme que, lors de la dernière assemblée générale du syndicat, la réunification a été acceptée à une large majorité. Ce geste qui représente un sacrifice a été facilité car tous les membres sont persuadés du bon accueil qui les attend à l'UIG. L'amitié n'a jamais failli malgré les divergences d'il y a vingt ans.

M. Jotterand casse la marmite. Nous entonnons le « Ce qu'à l'aino ». Pour animer la partie récréative, que de talents mis à contribution !

Mlle *Claire-Lise Dufour* nous dit un *Aperçu du Congrès* signé par Mme *Deslarzes* et nous voilà transportés aux chaudes journées de juin, au théâtre de la Cour St-Pierre, à Vernier, au Salève...

Mme *Mertens*, fortement influencée par les exercices de classement prévus dans le plan d'étude, nous charme par une délicieuse *Escalade alphabétique* dont je ne pourrai citer que les premiers mots :

Ah ! la belle Escalade...
Brunaulieu...
Charles...
D'Albigny...
Escaladons...
Faites bien attention...
Genève sommeillait...
Holà ! Hop !...
Illico, le guetteur...
Je lâche mon goulet...
Koaks !...
Lâches !...
Matelas...
Nus, sans cottes ni mailles...
Oh ! Oh !...
Qui vive !...
Rive, Neuve, Monnaie...
Sus aux Savoyards...
Théodore de Bèze...
Ultime châtiment...
Vous l'aurez échappé belle...
Vouah ! les lévrieriers...
Xylophone...
Y eut-il déception plus grande
Zut ! aurait dit Cambronne.

M. *Mauron* évoque le labeur et l'épuisement de ceux qui chaque année depuis trois ans préparent cette soirée. Ils n'en ont pas moins trouvé des titres pour tous les ouvrages à venir de nos inspecteurs et personnages connus. Quelques exemples :

« Les nouveaux cahiers de Tifernand »
« Une mesure pour rien »
« Le point du jour »
« Ce n'est qu'un au revoir »
« Doucement les basses »
« De l'autre côté de la barrière »
« L'Arche dans la tempête »
« Les Saints entrent en enfer »
« Travail sans Filet »

Sous un décor sobrement argovien, c'est au tour de MM. *Morard*, *Cornioley* et *Goy* de jouer les rôles de d'Albigny et de ses collaborateurs. Nous apprenons que l'assemblée en vue de l'opération Escalade a été régulièrement convoquée, que le plan d'étude est prêt et qu'un effort particulier sera porté sur le plan audio-visuel. Les bannières étant propriété de l'Etat restent à la classe. Tout cela en dépit du fossé qui sépare toujours le primaire et secondaire.

Orchestre et danse prolongent le plaisir de cette soirée.

RR

NEUCHÂTEL

Du pessimisme

J'ai lu avec intérêt l'article paru il y a trois semaines dans l'« Educateur », signé G. Annen.

Toutes les déclarations et remarques de son auteur sont pertinentes et je ne saurais les mettre en doute. C'est vrai que la radio, bientôt la télévision a fortiori et tant d'autres éléments de la vie moderne étouffent les velléités d'effort, dispersent l'attention et déroutent de toute disposition à la concentration. Ce mal atteint beaucoup de jeunes... et de moins jeunes !

Loin de moi l'intention d'entamer une polémique ! Mais je n'ai pu me soustraire à un malaise en lisant ces propos amers. Il serait faux de trop généraliser. Je n'en voudrais pour preuve qu'un exemple éloquent qui s'est déroulé sous mes yeux ces dernières semaines. Il est encore des jeunes qui savent occuper leurs loisirs intelligemment tout en restant bien de leur temps. Il s'agit de trois jeunes gens de l'école secondaire et du technicum. Ils viennent d'acquérir de leurs propres deniers, qui sont loin d'être abondants, le moteur d'une vieille auto qu'un garagiste leur a laissé par faveur pour 130 fr. O saints garagistes, piliers de philanthropie, de largesses et de droiture, que votre place soit marquée en premier rang au paradis ! Bref, pendant des dizaines d'heures, ces jeunes ont travaillé avec un zèle passionné à démonter le moteur, à nettoyer toutes les pièces, à les mettre au point, puis à remonter un moteur qui va marcher. Il faut voir leur joie et leur fierté ! Alors, je me suis dit que tout n'était pas perdu, qu'il y avait encore des ressources dans la nouvelle génération et qu'on pouvait fonder beaucoup d'espoir en elle. Nous le constatons aussi dans nos classes de grands. Ils aiment travailler, ils désirent arriver et ils éprouvent une grande satisfaction à produire quelque chose de bien dans tous les domaines. Ils l'expriment parfois dans leurs rédactions.

Evidemment que leurs goûts ne sont plus ceux d'il y a trente ans ! Trop d'éléments nouveaux viennent exciter leur curiosité. A nous, guides et conseillers, de savoir les utiliser à bon escient et à orienter la jeunesse vers un avenir constructif.

Le pessimisme a mille raisons de se justifier, mais il est dangereux parce que s'il était seulement stérile, il n'engendrerait que la déception, le mécontentement, voire la révolte ou la haine...

Il est bienfaisant de songer aux doux souvenirs du temps jadis, mais il est injuste d'idéaliser le passé. Il est présentement des jours où il fait bon vivre, où l'existence nous offre encore des jouissances saines et réconfortantes.

W. G.

Institut neuchâtelois

Depuis plus de trois ans, c'est-à-dire depuis le décès de son dévoué président M. Maurice Neeser, cette honorable institution semblait vouée à la mort. Il faut croire, à en juger par l'assemblée générale très revêtue du 6 décembre, que l'IN ne devait pas disparaître. Cette volonté était soulignée par la présence très flatteuse de M. le conseiller fédéral Petitpierre et de MM. Clottu et Leuba, conseillers d'Etat.

Le vice-président, M. Léon Perrin, sculpteur à La Chaux-de-Fonds, ouvrit la séance avec finesse et humour. Il brossa un tableau de notre petit pays, plein de poésie, en décrivant les aspects si divers de ses éléments et de sa structure. Le talent qu'il y apporta

était bien à la mesure de l'artiste qu'il est. Cette évocation savoureuse s'étendit aux personnalités neuchâteloises marquantes qui disparurent récemment ou qui vivent encore. Ces pages seraient dignes de l'entière faveur de toute notre presse.

L'assemblée se leva par respect à la mémoire de trois défunts : MM. Tell Perrin, conseiller national, Charles Humbert, peintre, Charly Clerc, professeur et écrivain.

M. le colonel de Montmollin est nommé président par acclamation. Il se défend de son titre militaire pour cette fonction qui n'y trouvera aucune ressource. Mais nous savons que son savoir-faire, son énergie et son intelligence lui permettront de conduire l'IN avec la même distinction que ses prédécesseurs MM. Claude Dupasquier, Maurice Neeser et Léon Perrin auxquels il se plut à rendre un très bel hommage.

De nouveaux statuts ont été adoptés. Le comité sera élargi. Les établissements d'enseignement* y auront de un à cinq représentants désignés par les autorités. L'école primaire y déléguerait un directeur, un inspecteur, trois instituteurs ou institutrices.

A première vue, il semble bien que l'IN va entrer dans une phase d'activité beaucoup plus intense que par le passé et cherchera à intéresser le public à tous les problèmes qui touchent à la culture, à la prospérité et au bien général de la communauté neuchâteloise.

Nous lui souhaitons plein succès.

W. G.

Parmi nos membres

Recrue : Mlle Francine Matthey, institutrice au Locle, vient d'être admise dans la SPN-VPOD. Qu'elle soit la bienvenue parmi nous !

Brevet d'aptitude pédagogique : Mme Henriette Humbert, institutrice dans la mère commune des Montagnes, a obtenu ce titre indispensable en novembre dernier. Nous l'en félicitons.

W. G.

Cartel

Il a eu sa dernière séance de l'année le 10 décembre. Présidence de M. L. de Meuron. On entend toujours avec profit la lecture du procès-verbal le plus fidèle et clair par M. J.-P. Chabloz. Le budget pour 1959 est présenté par le caissier, M. Claude Robert. Recettes : 1544 fr., dépenses : 1600 fr. Léger déficit supportable.

Feront l'objet d'une intervention auprès du Conseil d'Etat : a) l'allocation complémentaire insuffisante que nous avons reçue en juillet ; b) la réduction des heures de travail ; c) la défense des intérêts féminins sur certains points particuliers.

Dans les « divers », M. Chabloz fait part de son activité de délégué au Cartel cantonal. Il y a lieu d'être déçu du rapport qu'il a reçu de l'exercice écoulé et il est prié de communiquer cette impression de notre part.

La question de la section unique est soulevée ensuite et nous laisse perplexes. Elle est remise à l'an prochain.

W. G.

* Il faut entendre sous cette dénomination nos institutions scolaires actuelles : universités, gymnases, écoles secondaires et écoles de commerce, écoles professionnelles, écoles primaires.

JURA BERNOIS

A l'Ecole normale des instituteurs La Communauté s'amuse

La Communauté des élèves de l'Ecole normale, désireuse de consolider les liens d'amitié l'unissant à l'Ecole normale des institutrices de Delémont, a organisé récemment une soirée récréative avec bal, à laquelle participaient les élèves de ces deux établissements jurassiens. Cette soirée s'est déroulée le 28 novembre dans les salons de l'Hôtel du Cheval Blanc, aimablement mis à disposition par M. et Mme Sigrist. Les directeurs et directrices de nos deux séminaires ainsi que plusieurs professeurs des deux écoles, accompagnés de leurs épouses, honoraient l'assemblée de leur présence.

La soirée a été ouverte par M. A. Hof, le président en charge de la Communauté. Après avoir salué l'assistance, il a remercié en termes éloquents M. P. Rebetez, directeur, d'avoir accepté si spontanément notre invitation. Il a dit également toute sa joie de constater qu'une grande majorité du corps enseignant avait bien voulu assister à cette réunion amicale. Puis, Mlle Sonia Wimmer a félicité, au nom de ses camarades, les normaliens pour leur heureuse initiative et a remis à notre président un très joli tableau en souvenir de cette rencontre.

Ensuite, le bal a commencé, conduit par l'orchestre bruntrutain « In the Mood ». Placée sous le signe de la gaieté et de la simplicité, cette soirée récréative a déridé et enchanté les plus moroses. La danse a alterné avec quelques productions d'élèves fort bien réussies. Maîtres et élèves ont eu une grande joie à se rencontrer ainsi pour la première fois dans une ambiance de franche amitié. Merci à notre dynamique maestro Paul Montavon qui, animateur de la soirée, a su divertir l'assemblée par sa belle humeur et par des jeux fort amusants.

Vers 2 heures, tous les participants ont pris le chemin de l'Ecole normale, où ils ont été pour quelques instants encore hôtes de Mme et M. Guéniat.

A l'heure de la séparation, M. P. Rebetez, directeur du séminaire delémontain, a dit toute la joie qu'il avait éprouvée au sein de la Communauté durant ces quelques heures de saine distraction. Puis ce fut pour lui et ses aimables normaliennes le départ pour Delémont. Soirée en tous points réussie, qui laissera un impérissable souvenir au cœur de tous et de toutes.

Le conseiller à l'information :

François Mertenat.

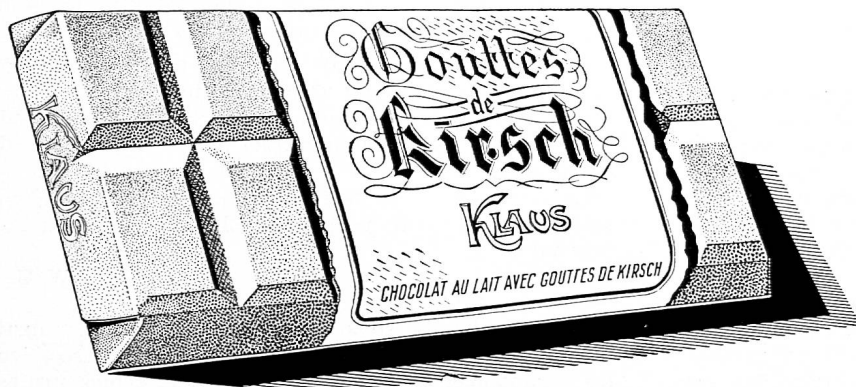
BIBLIOGRAPHIE

A la Rescoussie, par Pernette Chaponnière.

Chacun sait qu'un ouvrage écrit par Mme Chaponnière captive les enfants ; celui que publie aujourd'hui les Editions Spes à Lausanne, dans la collection « Bibliothèque de la jeunesse », a toutes les qualités qu'on pouvait en attendre, et ajoute un intérêt historique, puisque l'action se passe durant la septième croisade que domine la noble figure du roi Saint-Louis. Le mystère de l'Orient, la vie des chevaliers, les aventures d'un jeune seigneur de 12 ans et d'un petit paysan son compagnon, tout concourt à donner à ce livre un attrait particulier. On ne peut que lui souhaiter le succès qu'ont connu les autres ouvrages de Mme Chaponnière.

Air, avions, fusées, Edicope, Parie 2°, rue d'Amboise 3.

C'est le deuxième volume de la collection « L'homme et son aventure », dont textes et dessins sont préparés par des équipes de spécialistes, d'éducateurs et de dessinateurs. Information sûre, documentation vivante, présentation et illustration suggestive, science aisément accessible à des enfants, telles sont les caractéristiques de cet ouvrage, et l'on devine l'intérêt passionné que nos grands prendront à le consulter. Car c'est bien d'un ouvrage de références qu'il s'agit et qui résume en un raccourci toujours clair les phénomènes atmosphériques et toute la science de l'air du baromètre et des vents au vol à voile et aux spoutniks en passant par l'aviation moderne, hélicoptères et autres machines volantes. En vente dans toutes les librairies, cet ouvrage poursuit l'aventure des hommes commencée par **Feu et flammes** paru l'an dernier.



Gouttes de Kirsch

Klaus

ORGUEIL DES CHOCOLATS A LA LIQUEUR